

## Réunion du Conseil Communautaire du 7 avril 2008

### A Cély en Bière

L'an deux mil huit, le 7 avril à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Bière, légalement convoqué le 31 mars deux mille huit, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **Jean Poiré** Président.

#### **Etaient présents :**

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet Mme Valérie Fabre M. Francis Mathieu M. Roger Bodivit	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Barbizon	M. Pierre Bedouelle Mme Valérie Boned M. Gérard Elleboode Mme Florence Andry	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Cély en Bière	M. Jean Jacques Zanella Mme Maryse Galmard Peters Mme Marine Thieffry	Titulaire Titulaire Titulaire
Chailly en Bière	M. Henry Lebarq M. Pierre Segret M. Michel Mauboussin	Titulaire Titulaire Suppléant
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M. Alain Richard M. Patrice Weil	Titulaire Titulaire Titulaire
Perthes en Gâtinais	M. Robert Mattioda M. Pierre Pelletier M. Gérard Poirier	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Germain sur Ecole	Mme Christiane Walter M. Gérard Thomas M. Maurice Corbet M. Jean-Christophe Bernon	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Saint Martin en Bière	M. Alain Renault M. Jacques Toïgo M. François de Cidrac	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Sauveur sur Ecole	M. Jean Poiré M. Claude Merou M. Jean Claude Rossi M. Pierre Sarazi	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau Mme Violaine Gatteau M. Gérard Roux M. Claude Perquin	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant

Nombre de membres en exercice : **30**

Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : **30**

M Poiré accueille les membres du Conseil Communautaire dans la salle de réunion de la Maison Blanche du Pays de Bière. Avant de laisser la parole à M François De Cidrac, doyen de l'assemblée des Conseillers Communautaires, M Poiré remercie l'ensemble des conseillers titulaires et suppléants pour leur présence et se félicite de l'intérêt porté à la Communauté de Communes. M Poiré explique qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat. Concernant les six années écoulées, il remercie les maires avec lesquels il a travaillé et particulièrement M. Robert Mattioda qui a su le suppléer efficacement dans ses fonctions. Les remerciements de M Poiré vont également aux délégués intercommunaux qui se sont investis jusqu'à la dernière réunion, qui a obtenu un très large quorum. M Poiré a également une pensée pour les personnes qui n'ont pas été réélues lors des dernières élections municipales et précise que cela ne tient au aucun cas au manque de qualité dans leur travail. Le personnel administratif est également remercié pour son investissement dans le bon fonctionnement de l'intercommunalité.

M Poiré émet le souhait de voir persister la Communauté de Communes du Pays de Bière, qui avec du travail et la volonté de maintenir l'identité rurale, restera une entité forte.

Il confie enfin une pensée à l'ensemble des Conseillers : *Participer n'est pas suffisant, mais il faut agir ensemble.*

M Poiré donne la parole à M François de Cidrac.

### **1. Election du Président**

M de Cidrac remercie M Jean Poiré pour le travail accompli au cours des six dernières années et ce dans la convivialité. Il précise à quel point il est difficile d'être le premier au démarrage d'une aventure et que le travail a été néanmoins parfait.

Le doyen de l'assemblée explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : **l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.**

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats à la présidence de la Communauté de Communes du Pays de Bière : **Colette Gabet**, Maire d'Arbonne la Forêt, et **Gérard Poirier**, adjoint à la mairie de Perthes en Gâtinais.

## **Élection du Président :**

### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 30
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 30
- majorité absolue : 16
- Ont obtenu :
- Mme Colette GABET : 18 (dix-huit) voix
- M. Gérard POIRIER : 12 (douze) voix

Mme Colette GABET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été installée.

Mme Colette GABET a déclaré accepter d'exercer cette fonction et préside désormais la séance.

Mme Gabet précise être sensible à la confiance accordée et mesure l'ampleur de la tâche qui lui est confiée. Mme Gabet remercie les Maires qui depuis son arrivée à la mairie d'Arbonne la Forêt ont su être de bons conseils et lui ont appris le métier de Maire. Mme Gabet remercie également les nouveaux élus, Gérard Poirier pour le travail qu'il a fourni ces six dernières années, le personnel administratif.

Mme Gabet souhaite recentrer les commissions de travail et définir les objectifs à court et long terme afin de rendre plus efficace le travail de ces commissions. Il serait également souhaitable qu'un communiqué bimestriel soit fait afin d'informer régulièrement l'ensemble des conseillers communautaires du travail fourni par les autres commissions, de l'avancée des projets, des difficultés rencontrées etc...

## **2. Election des Vice Présidents**

Le Conseil Communautaire élit ensuite les 9 Vice-présidents, représentant chacun une commune, parmi ses membres, *au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés*, de la même manière que la Présidente a été élue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Jusqu'à présent, il était de tradition que les Vice-présidents soient les Maires des communes membres de la Communauté.

Le Président et les Vice-présidents composent le Bureau de la Communauté de Communes. Ceux-ci peuvent convier aux réunions du Bureau toute personne *es qualité*.

Enfin, le Président peut déléguer, par arrêté à un ou plusieurs des Vice-Présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Colette GABET , élue présidente, à l'élection des neuf vice-présidents.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### Election du vice président représentant Barbizon

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

M. Pierre BEDOUELLE : 30 (trente) voix ;

M. Pierre BEDOUELLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Pierre BEDOUELLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### Election du vice président représentant Cély en Bière

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

M. Jean-Jacques ZANELLA : 30 (trente) voix ;

M. Jean-Jacques ZANELLA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Jean-Jacques ZANELLA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### Election du vice président représentant Chailly en Bière

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

M. Henri LEBARQ : 30 (trente) voix ;

M. Henri LEBARQ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Henri LEBARQ a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### Election du vice président représentant Fleury en Bière

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Mme Chantal LE BRET : 30 (trente) voix ;

Mme Chantal LE BRET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-présidente et a été immédiatement installé.

Mme Chantal LE BRET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### Election du vice président représentant Perthes en Gâtinais

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

M. Robert MATTIODA : 30 (trente) voix ;

M. Robert MATTIODA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

M. Robert MATTIODA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### Election du vice président représentant Saint Germain sur Ecole

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Mme Christiane WALTER : 30 (trente) voix ;

Mme Christiane WALTER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-présidente et a été immédiatement installé.

Mme Christiane WALTER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### Election du vice président représentant Saint Martin en Bière

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

M. Alain RENAULT : 30 (trente) voix ;  
M. Alain RENAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.  
M. Alain RENAULT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### Election du vice président représentant Saint Sauveur sur Ecole

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30  
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30  
Majorité absolue : 16  
Ont obtenu :

M. Jean POIRE : 30 (trente) voix ;  
M. Jean POIRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.  
M. Jean POIRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### Election du vice président représentant Villiers en Bière

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30  
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 30  
Majorité absolue : 16  
Ont obtenu :

M. Gilles GATTEAU : 30 (trente) voix ;  
M. Gilles GATTEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.  
M. Gilles GATTEAU a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **3. Election des représentants aux syndicats**

Il convient d'élire les membres du SMEP de la Région de Fontainebleau : deux par commune et un suppléant. Les représentants de la CC au SMEP sont obligatoirement conseillers communautaires.

Chaque commune peut proposer les noms de ses délégués parmi ses délégués communautaires.

#### **Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bière, notamment concernant l'aménagement du territoire,

**Vu** l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2004 n°5 en date du 16 janvier 2004,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité de designer :**

Arbonne la Forêt	M. Roger Bodivit M. Francis Matthieu Mme Valérie Fabre	Titulaire Titulaire Suppléant
Barbizon	M. Pierre Bedouelle Mme Valérie Boned Mme Florence Andry	Titulaire Titulaire Suppléant
Cély en Bière	Mme Maryse Galmard-Peters Mme Marine Thieffry M. Jean Jacques Zanella	Titulaire Titulaire Suppléant
Chailly en Bière	M. Alain Tassin M. Michel Mauboussin M. Henri Lebarq	Titulaire Titulaire Suppléant
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M. Alain Richard M. Claude Leleu	Titulaire Titulaire Suppléant
Perthes en Gâtinais	M. Pierre Pelletier M. Bruno Malecamp M. Robert Mattioda	Titulaire Titulaire Suppléant
Saint Germain sur Ecole	M. Gérard Thomas M. Maurice Corbet Mme Christiane Walter	Titulaire Titulaire Suppléant
Saint Martin en Bière	M. Sébastien Berchon M. Jacques Toigo M. François de Cidrac	Titulaire Titulaire Suppléant
Saint Sauveur sur Ecole	M. Pierre Sarazi M. Jean Claude Rossi M. Claude Merou	Titulaire Titulaire Suppléant
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau M. Claude Pierquin Mme Violaine Gatteau	Titulaire Titulaire Suppléant

Pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Bière au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de Fontainebleau et sa Région.

Pour la représentation au SMITOM, il convient d'élire 2 titulaires et 2 suppléants attachés aux titulaires. Lors du dernier mandat, l'un des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Bière, M. Henri Lebarq, était Vice-président de ce syndicat regroupant 67 communes.

M Lebarq précise que la situation est un peu complexe au SMITOM, car il ne reste que 4 personnes qui était à l'origine de ce syndicat dont le nom a évolué au cours des années et qu'il sera difficile à quelqu'un de novice de reprendre le flambeau.

C'est un syndicat très important pour la Communauté de Communes car à la moindre évolution du tonnage des OM cela se ressent sur l'imposition. Le SAN de Sénart adhère

désormais à ce syndicat. Le Bureau a 9 postes de Vice Président à pourvoir, la Communauté de communes doit impérativement en être.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bière, notamment concernant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

De désigner :

Titulaire	Suppléant attaché au titulaire
<b>M. Henri Lebarq</b>	<b>M. Jean Jacques Zanella</b>
<b>M. Gérard Poirier</b>	<b>M. Patrice Weil</b>

Pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Bière au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Centre Ouest Seine et Marnais

**4. Affaires diverses**

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi 21 avril 2008. Le vote des taux et du budget primitif y seront soumis à l'assemblée.

Pour des raisons organisationnelles il est décidé de maintenir toutes les réunions intercommunales au lundi.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gabet lève la séance.

La Présidente

Colette Gabet